



**Arrêté 2021-PG-68**  
**Arrêté portant nomination d'examineurs spécialisés complémentaires**  
**du concours sur titres avec épreuves**  
**D'auxiliaire de soins territorial de 2<sup>ème</sup> classe - session 2021**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

**Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,**

**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,**

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,**

**Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,**

**Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,**

**Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,**

**Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19, notamment ses articles 7 et 8,**

**Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,**

**Vu le décret n° 93-398 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,**

**Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuves pour le recrutement notamment des auxiliaires de soins territoriaux,**

**Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,**

**Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,**

**Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,**

**Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents et des candidats en situation de handicap,**

**Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,**

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : [contact@cdg28.fr](mailto:contact@cdg28.fr) - Site internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr)

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19,

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile de France / Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n° 2021-PG-023 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de soins territorial de 2<sup>ème</sup> classe - session 2021,

Vu l'arrêté n° 2021-PG-066 portant nomination des membres du jury et des examinateurs spécialisés du concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de soins territorial de 2<sup>ème</sup> classe - session 2021,

Considérant les besoins exprimés par les collectivités ou les établissements des régions d'Ile-de-France et du Centre-Val de Loire,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Sont désignées en qualité d'examineurs spécialisés dans le collège des fonctionnaires territoriaux pour les épreuves du concours sur titres avec épreuves d'auxiliaire de soins territorial de 2<sup>ème</sup> classe - session 2021, en complément des membres du jury les personnes suivantes :

- Mme Laurence FAUVEAU
- Mme Géraldine LE NAGARD

**Article 2 :** Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 12 octobre 2021,

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 14/10/2021  
et de la publication le : 14/10/2021

Par délégation,  
La directrice générale des services

  
Céline ROUSSET

